



D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - ✉ : mairie.angeot@orange.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

ANGEOT INFO

Octobre 2022

Numéro 6

Concert PYXIES

« Musique à la volée »



L'association Pyxis vous invite à son concert d'automne « Musique à la volée »,
avec le duo Malka (voix, violon, accordéon)

dimanche 16 octobre à 16h30 à la salle Camille

Au programme : de la musique irlandaise et de la musique klezmer

Venez nombreux partager ce moment festif !

Entrée libre, corbeille

Assemblée générale PYXIES

L'association Pyxis, qui organise régulièrement des animations musicales dans le village et les environs, vous invite cordialement à son Assemblée Générale qui aura lieu le **mercredi 26 octobre 2022 à 18h** à la mairie d'Angeot.

Opération brioches ADAPEI



OPERATION BRIOCHES

Du 5 au 8 octobre 2022

Une brioche contre un don (5€ minimum)

Une brioche, ce n'est pas qu'un petit plaisir ! C'est surtout soutenir notre projet associatif pour les personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique :

➤ **L'Accessibilité Universelle** (accès à la culture, sport, loisirs, citoyenneté).

Merci de réserver votre meilleur accueil aux bénévoles du village effectuant le démarchage en porte à porte !

Fin des restrictions des usages de l'eau

A compter de ce vendredi 30 septembre, au vu des débits observés, notamment sur la Savoureuse, et des tendances météorologiques qui se situent dans les normales de saison automnale, **toutes les mesures de restrictions de l'usage de l'eau sont levées.**

Comment vivait-on à Angeot au siècle dernier ?

Vous pourrez le découvrir à travers les photos, articles de presse et objet de l'exposition « la vie dans nos villages en 1922 » installée dans la salle des cérémonies de la mairie d'Angeot du **16 octobre au 15 novembre 2022** et visible aux heures d'ouverture du secrétariat (mardi et vendredi après-midi).
Créée par Agnès Hassenboehler pour fêter les cent ans du Territoire de Belfort à Larivière, cette exposition présente de nombreux documents des cent dernières années. Si vous en avez qui concernent Angeot et souhaitez les partager, n'hésitez pas à contacter la mairie ; ils viendront compléter l'exposition.

Décoration de Noël



L'association l'Angeloise recherche des bénévoles pour préparer les décorations de Noël. Vous avez un peu de temps le samedi matin, n'hésitez pas à contacter l'association : association.angeloise@gmail.com

Ouverture déchèterie fixe : FONTAINE



DANS LES DÉCHETTERIES, j'apporte :



RESTRICTIONS

PARTICULIERS

Déchets électriques, électroniques, électroménager : 3 m³ par passage

Pneus : Véhicule léger (x4), moto (x2) par an, pas de pneus de tracteur

Déchets verts : 2 m³ par jour

Déchets dangereux : 10 l par mois

Déchets de bricolage : 1 m³ par semaine

PROFESSIONNELS

Huiles minérales : 20 l par passage
Huiles végétales : 50 l par passage

Déchets dangereux (peinture) : 50 l par passage

Gravats : 1 m³ par passage



Seringues
Ordures ménagères
Bouteille de gaz
Extincteur

Un badge est obligatoire pour y accéder.

Comment recevoir le badge ?

- sur le site internet du Grand Belfort

<https://grandbelfort.fr/dechets-menagers/que-faire-de-vos-dechets/dechetteries.html>

- directement en déchèterie en vous munissant d'un justificatif de domicile.

Le badge vous sera ensuite envoyé par courrier.

La nouvelle déchèterie fixe, située à l'aéroparc de Fontaine est opérationnelle !

Elle est ouverte :

L'été (du 15 avril au 14 octobre)

Du mardi au vendredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 18h

Samedi : 9h - 18h

L'hiver (du 15 octobre au 14 avril)

Du mardi au vendredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 17h



Tous les habitants sont invités par le Grand Belfort à l'inauguration de cette déchèterie le :

Samedi 8 octobre à 10h

Bilan contrôle des ordures ménagères

Dans le cadre de la politique du Grand Belfort d'incitation des habitants au bon geste de tri, des contrôles de bacs sont réalisés avant la collecte. Si des erreurs de tri sont décelées, une sensibilisation des habitants est ensuite réalisée. Les ambassadeurs du tri sont intervenus dans notre commune le jeudi 22/09.



Les déchets non conformes trouvés sont :

- Verre, Gravats, Déchets verts, Textile, Emballages métalliques

DANS LE BAC À EMBALLAGES RECYCLABLES, je mets :

En urac Vidés (inutile de rincer) non imbriqués

 Tous les cartons, papiers, journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes	 Les bouteilles et flacons en plastique	 Les briques de lait, de crème, de soupe et de jus de fruit
 Les sacs, emballages plastiques et emballages de fast food	 Les boîtes de conserve, bidons de strop, canettes vides, aérosols, barquettes alu	 Les bouchons métalliques

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES, je mets :

En sac fermé

 Les restes de repas
 Les ordures ménagères
 Petits objets cassés hors emballage
 Les coussins, sacs d'aspirateur

DANS LE CONTENEUR À VERRE, je mets :

En urac

Uniquement les bouteilles, bocaux, petits pots et flacons de parfum, débarrassés de leurs bouchons de liège ou métalliques.

JE NE METS PAS :

- Les bouchons métalliques, qui vont dans le conteneur à emballages recyclables.
- Tous les autres objets en verre (vitres, vaisselle, miroirs...), sont à déposer en déchèterie.

Dépôt autorisé entre 7h et 22h

1 tonne de verre trié = 23 REPAS pour les Restos du Coeur

Les déchets verts sont à déposer dans les bennes à déchets verts (fontaine, Lari-vière...)

Les textiles sont à déposer en déchèterie ou dans la borne RELAIS à coté de la mairie.

Les gravats sont à déposer en déchèterie.

Déjections canines

Les espaces publics de notre village sont régulièrement salis par des **déjections canines**. Cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie.

Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, la voie publique, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse. Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal.



**POUR LE BIEN DE TOUS
MERCİ DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNIE**

Compte rendu : réunion publique



Lors de la réunion publique organisée le vendredi 9 septembre à 19h à la salle communale, 20 personnes étaient présentes ! Voici la liste des sujets abordés :

- Demande de transmission par mail des dates des conseils municipaux et de leur compte rendu
- Vitesses excessives dans le village et trafic dense : demandes de création éventuelle d'écluses et/ou de chicanes, pose de panneaux humoristiques sur la vitesse (à Angeot c'est 50km/h !) ?
Projets en cours : limitation 40km/h pour tous les camions, demande de pose d'un radar ETU, changement des priorités sur la rue principale.
- Réfection de la patte d'oie Rue du Bois Zelin/Rue Principale en augmentant la largeur des voies de circulation (arrondir l'emprise des bordures). Idem pour le croisement Bois Zelin/Combe ?
- Peu d'éclairage rue de la Combe. L'installation d'un mat solaire est prévu.
- Eclairage public : extinction la nuit ? ou mise en éclairage réduit pour toute la période nocturne ? Ne pas éclairer l'aire de jeux !!
- Réaliser une bibliothèque de rue à disposition de tous.
- Quid des travaux liés aux nouveaux poteaux électriques rue de l'école ? Contact en cours avec Enedis et Spie
- Enfouissement des réseaux ? Est-ce possible et à quel coût ?
- Entretien des accotements. Possibilité de busage des derniers fossés existants rue Principale ?
- Entretien des chemins communaux : prévoir un plan pluriannuel ?
- Organisation de journées citoyennes de nettoyage ou autre en invitant les jeunes du village avec contrepartie festive (moricyettes !!) ? Idée de petit banquet et musique ?
- Une habitante pourrait éventuellement assurer des formations ou une assistance internet pour ceux qui en auraient besoin.
- Installation d'une boîte (aux lettres) à idées ?

Communication par mail

La mairie diffuse régulièrement des informations par mail aux 130 habitants qui ont souhaité être dans la liste de diffusion (alerte orage, restriction eau...). Si vous souhaitez adhérer à cette diffusion, n'hésitez pas à nous faire un mail (mairie.angeot@orange.fr) pour vous inscrire !

Fermeture mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé le mardi 25 et vendredi 28 octobre. Merci pour votre compréhension.



Le Maire,
Michel NARDIN